

Titulaire du contrat d'abonnement en eau et/ou assainissement

Nom..... Prénom.....
Date de naissance/...../.....
Adresse.....
Complément d'adresse.....
Code postal..... Ville..... Pays.....
Tél. Mail@.....

Titulaire du contrat de prélèvement à échéance - Le payeur (si différent du titulaire de l'abonnement)

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Complément d'adresse.....
Code postal..... Ville.....

Adresse du branchement (si différente de l'adresse du titulaire du contrat d'eau)

.....
.....

Numéro de contrat à rappeler (indiqué en haut à droite sur vos factures) :

En optant pour le prélèvement automatique à échéance, vous acceptez les conditions ci-après :

1 – Adhésion

La demande de prélèvement automatique devra être enregistrée trois mois avant la date d'échéance de la facture pour qu'elle puisse être prise en compte.

2 – Montant du prélèvement

Le montant à payer sera prélevé en une seule fois à la date mentionnée sur chaque facture.

3 – Changement de compte bancaire

Si des modifications de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque devaient survenir, un nouveau relevé d'identité bancaire devra être envoyé à Réseau31 dans un délai raisonnable afin de pouvoir être pris en compte pour la prochaine facturation.

4 – Renouvellement du contrat de prélèvement automatique

Sauf avis contraire, le prélèvement automatique sera reconduit pour les années suivantes.

L'abonné devra établir une nouvelle demande uniquement s'il a dénoncé son contrat et s'il souhaite à nouveau le prélèvement automatique pour la prochaine redevance.

5 – Echéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'abonné, il ne sera pas représenté automatiquement.

Les frais de rejet seront à la charge de l'abonné et la facture augmentée de ces frais devra être régularisée auprès de la Paierie Départementale, 15 place Occitane, 31039 TOULOUSE CEDEX9.

6 – Fin de contrat

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après deux rejets consécutifs de prélèvement. Il appartiendra à l'abonné de renouveler son contrat pour la prochaine redevance.

Si l'abonné désire mettre fin au contrat, il devra en informer Réseau31 dans les plus brefs délais.

A la résiliation du contrat d'abonnement, il sera mis fin au contrat de prélèvement. La facture de solde sera prélevée automatiquement sur le compte de l'abonné.

7 – Renseignements, réclamations, recours

Tout renseignement concernant le décompte de la facture ou toute contestation amiable est à adresser à Réseau31.

La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'abonné peut dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321.1 du code de l'organisation judiciaire (actuellement fixé à 7 600 €).
- le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

Fait à, le

Signature du payeur,
Précédée de la mention « bon pour acceptation »

AFIN QUE VOTRE DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE, IL EST IMPÉRATIF :

- de compléter l'intégralité de ce formulaire et de le signer
- de compléter l'intégralité du mandat de prélèvement SEPA, de le signer, et d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire
- d'adresser le tout par courrier à Réseau31 - service Gestion des Abonnés - 3 rue André Villet - 31400 TOULOUSE
ou par mail à : abonnes@reseau31.fr



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Prélèvement à l'échéance des factures

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Réseau31, Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et à autoriser votre banque à débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez conclue avec elle. La demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines à partir de la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DÉSIGNATION DU DÉBITEUR (Titulaire du compte à débiter)	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom..... Prénom..... Adresse : Code postal Ville Pays	Réseau31 Service Gestion des Abonnés ZI de Montaudran 3 rue André Villet 31400 TOULOUSE FRANCE
	Identifiant Créancier SEPA
	FR 54 ZZZ 568525

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IBAN <input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Paiement ponctuel
BIC <input type="text"/>	

Signé à
Le (JJ/MM/AAAA).....

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant)
Prénom et Nom du tiers débiteur

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Réseau31. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Réseau31.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.